



LE MINISTRE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Déclaration de non-cas de Maladie à Virus Ebola en Côte d'Ivoire

Le 14 Aout 2021, la Côte d'Ivoire a déclaré une épidémie de la Maladie à Virus Ebola (MVE) suite à la confirmation du Laboratoire de l'Institut Pasteur, d'un prélèvement effectué chez une patiente qui a quitté Labé en Guinée le 8 Août 2021 et arrivée à Abidjan le 12 Aout 2021 où elle a été admise dans nos structures, isolée et diagnostiquée comme MVE.

Conséquemment, selon les normes de l'OMS, le Gouvernement a immédiatement entrepris toutes les actions de santé publique (Surveillance, Prise en Charge des cas, Vaccination des personnes à risque, prévention et contrôle des infections dans les structures de santé et en communauté etc...) pour répondre à cette épidémie, sécuriser la population et arrêter sa propagation.

Le Gouvernement remercie à cet effet, les partenaires dont l'OMS ainsi que la République sœur de Guinée pour leur soutien et appui dans la gestion de cette situation dans ses toutes premières heures. La patiente à ce jour est déclarée rétablie après que 2 tests consécutifs, réalisés les 21 et 23 Août 2021 par le Laboratoire de l'Institut Pasteur soient revenus négatifs.

Comme recommandé par le Règlement Sanitaire International (RSI2005), les prélèvements ont été également envoyés pour une confirmation dans un laboratoire de référence qui est accrédité pour les fièvres hémorragiques virales. C'est ainsi que le laboratoire Bio-Mérieux de Lyon qui a été identifié, a reçu les prélèvements le 27 Août 2021.

Les résultats revenus négatifs tant pour la PCR que pour la sérologie, le Gouvernement a décidé de classer cette patiente comme non-cas de Maladie à Virus Ebola, sortant du coup la Côte d'Ivoire de la liste des Pays à virus Ebola.

Cette situation a permis à notre pays de tester son système national de préparation et réponse à une épidémie.

Aussi, la sous-région étant confrontée à plusieurs Maladies à Fièvre hémorragique Virale, les actions de santé publique vont-elles continuer à être renforcées tant au niveau des frontières que dans le pays pour pouvoir identifier tout cas suspect et prendre toutes les dispositions nécessaires conformément au Règlement Sanitaire International (RSI2005).

Le Gouvernement rassure les Ivoiriens de son engagement et continue à garantir une meilleure santé à tous.

Fait à Abidjan le 31 Août 2021

Pour le Gouvernement, le Ministre de la Santé,
de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie
Universelle
Pierre DIMBA